

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE VINGT-NEUF JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE AU QUAI DES REVES, 1 RUE DES OLYMPIADES, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 23 juin 2021*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Vice-présidents :** Philippe HERCOUET, Nathalie BEAUVY, Éric MOISAN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Jean-Luc COUELLAN, Josianne JEGU, Jean-Luc BARBO, Catherine DREZET, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Thierry GAUVRIT, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, David BURLLOT.

Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Marie-Madeleine BOURDEL, Dominique CHERTIEN (*suppléant de Pascal LEBRETON, absent*), Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Stéphane de SALLIER DUPIN, Nicole DROBECQ, Cécile EON (*suppléante d'Yvon BERHAULT, absent*), Alain GENCE, Yvonnick GOUAULT (*suppléant de Sylvie HERVO, absente*), Benjamin GUILLERME-JUBIN, Serge GUINARD, Philippe HELLO, Marc LE GUYADER, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Claudine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Fabienne TASSEL, Michel VIMONT.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- Marie-Paule ALLAIN donne pouvoir à Pierre-Alexis BLEVIN,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Céline FORTIN donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à Josianne JEGU,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Luc BARBO,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Nathalie BOUZID, Thibault CARFANTAN, Jean-François CORDON, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Pierre LESNARD, Thierry ROYER, Laurence URVOY.

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Valérie BIDAUD

## Délibération n°2021-149

Membres en exercice : 69 Présents : 54

Absents : 15

Pouvoirs : 7

### ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE PARC D'ACTIVITES DE LANJOUAN 2 (LAMBALLE ARMOR) – CESSIION DE PARCELLE BRASSERIE DE LAUNAY (SCI AVEL NEVEZ)

La Brasserie de Launay, dirigée M. Jérôme MORIN, est un des acteurs de la production brassicole dans le pays de Saint-Brieuc. Historiquement implantée à Plémy, la brasserie a déménagé depuis trois ans, dans un bâtiment en location sur Yffiniac.

Elle sollicite Lamballe Terre & Mer pour l'acquisition du lot n°6 (2 354 m<sup>2</sup>, parcelle 270 ZN 63) sur le Parc d'Activités de Lanjouan 2 (Lamballe-Armor) pour la création d'un bâtiment d'activité et un magasin d'usine. Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur la cession de ce lot à la société Brasserie de Launay, via la SCI AVEL NEVEZ, au prix de 30 € HT/m<sup>2</sup>.

Au regard de :

- Les avis des domaines du 15 mai 2020 et du 2 juillet 2021 estimant la valeur vénale du bien à 70 620 € HT (30 € HT/m<sup>2</sup>), assortie d'une marge d'appréciation de 10%,
- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 13 février 2019 et du Bureau communautaire du 8 juin 2021 sur cette cession et les modalités qui s'y attachent.

#### **Après en avoir délibéré :**

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE la cession du lot n°6 (2 354 m<sup>2</sup>, parcelle 270 ZN 63) du Parc d'Activités de Lanjouan 2 à Lamballe Armor au bénéfice de la société Brasserie de Launay via la SCI AVEL NEVEZ ou toute autre société désignée par la société Brasserie de Launay, au prix de 70 620 € HT (30 € HT/m<sup>2</sup>),
- PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **VOTE : Adopté à l'unanimité**

Certifié envoyé à la Préfecture le **9 JUL. 2021**  
Affiché le **9 JUL. 2021**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le  
Le Président,

**9 JUL. 2021**

